

## Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle P1980, Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC),  
2605 Sonceboz-Sombeval



STS 0110

### Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 165480  
Date de prélèvement 06.12.2022  
Heure du prélèvement 13h50  
Date d'arrivée 07.12.2022  
Analysé le 07.12.2022 - 12.12.2022  
Commune Courtelary  
Nom du réseau Réseau de distribution Courtelary  
No du lieu de prélèvement 02013  
Désignation Landi, espace personnel, lavabo  
Traitement de l'eau désinfectée  
Utilisation utilisée comme eau potable  
Température de l'eau 8,8 °C

### Résultats microbiologiques

| Critères d'analyse                             | Résultat      | Unité (UFC) | Valeur maximale pour eau potable selon OPBD                 |
|--|---------------|-------------|---|
| Escherichia coli (EN ISO 9308-1)               | non décelable | par 100 ml  | non décelable   |
| Entérocoques (EN ISO 7899-2)                   | non décelable | par 100 ml  | non décelable   |
| Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.) | 5             | par ml      | 300 (réseau), 100 (au captage),<br>20 (après le traitement) |

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public  
UFC = unités formant colonie

### Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

### Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade  
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.  
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le

## Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle P1980, Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC),  
2605 Sonceboz-Sombeval



STS 0110

### Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 165481  
Date de prélèvement 06.12.2022  
Heure du prélèvement 13h35  
Date d'arrivée 07.12.2022  
Analysé le 07.12.2022 - 12.12.2022  
Commune Cormoret  
Nom du réseau Réseau de distribution Cormoret  
No du lieu de prélèvement 02101  
Désignation Ecole, Vieille-Route 1, WC messieurs, lavabo  
Traitement de l'eau désinfectée  
Utilisation utilisée comme eau potable  
Température de l'eau 9,0 °C

### Résultats microbiologiques

| Critères d'analyse                             | Résultat      | Unité (UFC) | Valeur maximale pour eau potable selon OPBD                 |
|--|---------------|-------------|---|
| Escherichia coli (EN ISO 9308-1)               | non décelable | par 100 ml  | non décelable   |
| Entérocoques (EN ISO 7899-2)                   | non décelable | par 100 ml  | non décelable   |
| Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.) | 1             | par ml      | 300 (réseau), 100 (au captage),<br>20 (après le traitement) |

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public  
UFC = unités formant colonie

### Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

### Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade  
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.  
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le